



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du treize décembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, OMONT, BORIE, VINCENT, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Martine BIENVENU a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Madame Nathalie DONY a donné pouvoir à Madame Sophie GUERET

Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Monsieur Victorien VINCENT

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Madame M. Hélène VIRAVAUD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Contrat publicitaire cinéma Eden

La publicité dans les salles de cinéma est autorisée ; cette publicité peut être confiée à une entreprise contre rémunération.

La commune est en contrat depuis 2020 avec la société Censier Publicinex pour la concession du droit à exploiter les écrans à des fins publicitaires.

50 % de la recette de diffusion est versée à la commune tous les trimestres en fonction des spots passés et du nombre de spectateurs.

La commune garde le droit de faire de la publicité pour des partenaires locaux et des manifestations locales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de concéder la publicité de l'écran Eden à la société Censier Publicinex pour 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat de régie publicitaire.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt décembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20231219-2023-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 21/12/2023

Publié le 21 décembre 2023



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.